

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION du Jeudi 7 Octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 7 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

#### Convocation

Du 30 septembre 2021

#### Affichée

le 30 septembre 2021

Etaient présents : M<sup>rs</sup> MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, Luc de FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, WAMEN Hervé, ORLANDO Stéphane, SEVELIN Eddy et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, GUILLOY Martine, TRANCART Sylvie, COULON Catherine et VIS Marie (arrivée à 18h10 et départ à 19h).

Etaient absents : Mrs Laurent VARLET (pouvoir à Mr Eric MOUTON), LHOTELLIER Mathieu (pouvoir à Régis DELASSALLE)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mr Stéphane ORLANDO

#### ↳ Délibération portant création d'emploi et modifiant le tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services et mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Monsieur le Maire propose :

-la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (avancement de grade),

-la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (21h hebdomadaire) relevant de la catégorie C à compter du 2 mai 2022 (avancement de grade)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de ces emplois et la mise à jour du tableau des effectifs.

#### ↳ Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Mr le Maire informe/rappelle au Conseil Municipal qu'en 2017, le Conseil Municipal avait voté contre ce projet. Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE a souhaité en reparler suite au classement du parc du château.

Renseignements ont donc été pris mais il est trop tard pour s'y rattacher. Il faudra attendre 2027.

Mr Luc de FRANCQUEVILLE demande en quoi cela consiste. Réponse est faite que cela permet de mettre en avant le patrimoine des communes et éventuellement percevoir des aides en cas de travaux.

☞ Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des décisions concernant les écoles en lien avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Le 6 octobre, une visite des écoles de Nouvion, Sailly et Le Crotoy a eu lieu. Mr le Maire a demandé une visite de l'école de Buigny-Saint-Maclou mais cela n'a pas été pris en compte par la Communauté de Communes.

Par conséquent, nous leur avons transmis une nouvelle demande leur mentionnant les projets de construction sur la commune (ancienne ferme PETIT par AMSOM Habitat : projet de 30 logements et terrains DE CHASTELLUX : projet de 7 logements), ce qui implique une augmentation du nombre d'enfants à venir.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la visite de l'école du Crotoy : quel lien avec le RPI de Buigny-Saint-Maclou ?

☞ Mr le Maire fait le point sur les travaux :

\*les travaux au cimetière sont en cours

\*la commission voirie s'est réunie afin d'évaluer les travaux à proposer pour 2022 : bordurage rue neuve, pose de 4 autres ralentisseurs... A ce sujet, Mr Luc de FRANCQUEVILLE demande si nous avons pu mesurer un effet avec les ralentisseurs existants. Mr Régis DELASSALLE répond que les administrés se disent satisfaits de la mise en place de ces ralentisseurs mais qu'il n'y en a pas assez.

Mme Catherine COULON indique que l'effet ressenti n'est pas le même lors du passage sur les ralentisseurs Rue du Haut par rapport à ceux situés Petit Chemin d'Abbeville.

Il est également mentionné que les conducteurs accélèrent énormément entre chaque ralentisseur. Mr MOUTON précise que les ralentisseurs déjà en place ont été installés en entrée de village, les prochains seraient installés à l'intérieur du village. Cela ne reste que des propositions qui seront soumises au vote du Conseil Municipal.

Mr Luc de FRANCQUEVILLE demande s'il est normal que des transports routiers/scolaires passent à gauche du rond-point situé Place LERAILLE) ? Mr le Maire répond que non bien entendu mais que faire contre l'incivilité des gens ? Mr le Maire demande des détails : photos du bus, plaque d'immatriculation par exemple, et action...pour pouvoir déposer plainte.

\*La commission voirie a également étudié le problème d'écoulement des eaux au niveau du « quartier BUHANT »

\*Les travaux d'enfouissement rue d'Arbres vont commencer.

\*La porte du local pompier va bientôt être faite.

\*Mr Régis DELASSALLE indique que la commune ne peut plus répondre aux demandes de cailloux des administrés.

☞ Mr le Maire indique que tous les logements communaux sont loués mais celui du 2<sup>ème</sup> étage au-dessus de la mairie sera libre au 1<sup>er</sup> novembre.

☞ Suite à la demande de certains administrés pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts, Mr Régis DELASSALLE a pris des photos d'un village où cela se fait afin d'en montrer les effets négatifs. Mr Luc de FRANCQUEVILLE indique que certaines personnes « déposent » leurs déchets dans les champs.

La communauté de Communes va participer à hauteur de 20 euros par foyer pour l'achat d'un composteur.

Mr Stéphane ORLANDO expose le déroulement de l'activité VTT qu'il propose le 2ème samedi de chaque mois jusque décembre pour le moment. Un point sera fait pour un éventuel renouvellement en 2022.

*Départ de Mme Marie VIS à 19h*

### **Fêtes de fin d'année**

Mr Hervé WAMEN fait le compte-rendu des réunions de la commission Loisirs concernant les fêtes de fin d'année. Les décisions ont été prises en tenant compte du contexte sanitaire actuel.

La commission Loisirs ne souhaite pas organiser le repas des aînés ; de ce fait, le montant du colis sera majoré.

Concernant le colis, certains administrés avaient demandé s'il était possible qu'il soit composé de produits locaux. La commission Loisirs a répondu en ce sens. Le colis sera donc moins volumineux mais de meilleure qualité. Ils seront distribués aux bénéficiaires le samedi 18 décembre 2021.

Concernant le Noël des enfants, le spectacle n'aura pas lieu. Le bon d'achat chez Maxi Toys est donc majoré (25 € au lieu de 20 €).

Les parents auront le choix de repartir avec le jouet le jour de l'achat OU de le laisser au magasin et, dans ce cas, il sera porté par le Conseil Municipal le 19 décembre.

Concernant le Beaujolais, la Commission Loisirs souhaite remplacer cette année la traditionnelle soirée Beaujolais par une dégustation Beaujolais pour les habitants de Buigny-Saint-Maclou et sur réservation. Une participation de 5 euros sera demandée au moment de la réservation pour les adultes. Celle-ci aura lieu le vendredi 19 novembre à 19h à la salle communale.

Séance levée à 19h45.

A Buigny-Saint-Maclou, le 15 octobre 2021.

**Affiché** : le 15 octobre 2021.

Eric MOUTON, Maire de Buigny-Saint-Maclou



